

Obligation générale de sécurité et performance de l'entreprise: une même finalité!

De tout temps, les entreprises recherchent la meilleure performance possible et s'interrogent en permanence sur la meilleure façon de réaliser leurs activités. Au fil du temps, des outils ont émergé pour répondre à cet objectif.

Ces outils sont notamment des normes dites « système de management » qui ont permis des évolutions non contestables, mais limitées. En effet, ces outils ont très souvent – trop souvent – été utilisés pour travailler sur un domaine donné en oubliant de se questionner sur une approche systémique du fonctionnement de l'entreprise. Ainsi, se sont déployés ces systèmes de managements « en silo », pilotés la plupart du temps par des experts du domaine concerné (qualiticien, environnementaliste, préventeur, RH, etc.), avec les inconvénients aujourd'hui bien identifiés. Notamment, une problématique d'absence de portage managériale de ces démarches et une documentation formalisée chronophage et souvent en écart avec la réalité du travail réalisé.

LA SST N'A PAS ÉCHAPPÉ À CES ÉVOLUTIONS

Or, il est démontré que la performance SST, et la façon d'obtenir, est strictement égale au niveau de maîtrise qu'une entreprise a de ses activités. Quel que soit le secteur d'activité et quelle que soit la taille de l'entreprise. Autrement dit, la capacité de l'entreprise à produire et à travailler en toute SST signifie que cette entreprise maîtrise les risques SST inhérents à ses activités et, par élargissement des pratiques mises en place pour obtenir



À RETENIR

Les plans d'actions doivent concerner :

- > le champ des outils, équipements, process,
- > le champ organisationnel,
- > le champ du choix des managers et de leur posture managériale,
- > le champ de la culture d'excellence individuelle et collective.

ce résultat, maîtrise l'ensemble de ses risques. Comme souligné, la façon d'obtenir cette performance SST est stratégique. Elle appelle en effet à dépasser les outils normatifs précités et à questionner l'ensemble des missions et des fonctions de l'entreprise, et les métiers rattachés, afin d'identifier et de mettre sous contrôle la contribution de chacun à la construction de la performance SST.

Aborder ainsi la recherche de performances SST, mais en fait la performance globale vous l'avez compris, assure l'entreprise, si les plans d'actions (cf. encadré « À retenir ») nécessaires qui découlent de cette approche sont effectivement mis en place, vérifiés, et contrôlés, afin d'avoir la meilleure maîtrise possible de ses risques dans un contexte donné.

La finalité de la recherche de cette performance est donc d'éviter que ne se produisent des événements indésirables, quel que soit le domaine où ils sont censés pouvoir survenir. Dont évidemment la SST.

OBLIGATION DE RÉSULTAT

Or, il se trouve que dans le domaine SST, les employeurs ont une obligation générale de sécurité ayant pour finalité de ne pas atteindre à la santé et à la sécurité des salariés. En France, depuis 2002, cette obligation a été précisée en obligation de résultat. La finalité ainsi réexprimée de cette obligation de sécurité est donc bien d'éviter que les événements redoutés ne surviennent jamais.





Getty Images

Un arrêt de la cour de cassation de 2015 concernant la société Air France a fait émerger une obligation de « moyens renforcés » dans une situation où les risques étaient exogènes à l'entreprise et complètement, à l'époque, imprévisibles. Cette jurisprudence a permis à certains de communiquer sur la fin d'une obligation de résultat, sans attendre d'autres jurisprudences confortant ce point de vue en lien avec des situations de travail comprenant des risques endogènes et donc clairement de la responsabilité de l'employeur... Jurisprudences qui m'étonneraient bien si l'on s'en tient à la finalité rappelée... Cette posture me semble donc montrer d'une part l'incompréhension de l'obligation faite à l'employeur qui concerne les risques endogènes dont il est à l'origine et donc responsable, de ceux, par « hasard »..., et d'autre part de la recherche de performance globale dans une entreprise qui se ferait au détriment d'une approche isolée SST qui permettrait de ne pas rechercher le résultat mais simplement la mise en œuvre de moyens.

En conclusion, la recherche de performances d'une entreprise rejoint dans sa finalité l'obligation générale de sécurité en SST : éviter que des événements indésirables surviennent. Dès lors, est-il finalement indispensable de caractériser cette obligation générale de sécurité en obligation de résultat ? ■

Maîtriser les risques donne confiance

Confiance aux clients qui limitent les déceptions après des achats passés avec cette entreprise. Confiance aux banquiers qui limitent leurs prises de risques en prêtant de l'argent à une telle entreprise. Confiance aux assureurs qui limitent leur prise de risque en assurant ce type d'entreprise. Confiance aux actionnaires lorsqu'ils existent, qui limitent leur prise de risque dans les investissements qu'ils placent dans ces entreprises. Ainsi, la SST devient un atout concurrentiel vis-à-vis des concurrents qui affichent des performances sur ce domaine en devenant. C'est donc un excellent indicateur de prise de risque (ou pas !) lorsqu'il s'agit de faire le choix d'une entreprise prestataire.

“ LA CAPACITÉ DE L'ENTREPRISE À PRODUIRE ET À TRAVAILLER EN TOUTE SST SIGNIFIE QUE CETTE ENTREPRISE MAÎTRISE LES RISQUES SST INHÉRENTS À SES ACTIVITÉS ET, PAR ÉLARGISSEMENT DES PRATIQUES MISES EN PLACE POUR OBTENIR CE RÉSULTAT, MAÎTRISE L'ENSEMBLE DE SES RISQUES. ”

Dominique Vacher, président de DVConseils.